



0

SHARES



Trop tôt pour mesurer

Economistes de droite et de gauche s'accordent pour dire qu'il est difficile et trop tôt pour évaluer les effets de la mesure. « C'est une incitation de long terme à l'épargne et à la détention d'actions, ce qui est positif pour le financement des entreprises et l'investissement », justifie Emmanuel Jessua, de l'institut COE-Rexecode, proche du patronat. François Ecalle, ex-magistrat à la Cour des comptes, rappelle que la France taxe deux fois plus le capital que le reste de la zone euro, et que le barème de l'ISF était « archaïque » par rapport au rendement actuel des actifs financiers : « Il pouvait conduire à un prélèvement confiscatoire de plus de 100 % si l'on ajoutait l'impôt sur le revenu. »

Il n'empêche. Dans un contexte budgétaire contraint, marqué par la hausse de la fiscalité écologique et la moindre revalorisation de certaines prestations sociales, la mesure est surtout perçue comme un cadeau aux riches. De fait, selon l'Institut des politiques publiques, avec la fin de l'ISF et la mise en place d'un prélèvement forfaitaire sur les revenus financiers, les 0,1 % les plus riches vont gagner 86 300 euros par an en moyenne, soit une hausse de 20 % de leur niveau de vie. « Pour éviter ce débat, on aurait pu compenser la réforme de l'ISF en supprimant des niches fiscales sur l'épargne, par exemple en rognant les avantages de l'assurance-vie, investie en obligations d'Etat », avance Emmanuel Jessua.

Autre solution défendue par Francois Ecalle : taxer les grosses



Politique



La fin de l'ISF, un boulet politique

- Pas d'augmentation pour Macron et les ministres au 1er janvier
- Européennes : le RN et LREM largement en tête des sondages
- Pourquoi Marine Le Pen bénéficie d'un effet "gilets jaunes"
- PenelopeGate: Ladreit de Lacharrière minimise sa condamnation

[TOUS LES ARTICLES POLITIQUE >](#)

IMMOBILIER: TROUVER DES LOCAUX



0

SHARES



était « archaïque » par rapport au rendement actuel des actifs financiers : « Il pouvait conduire à un prélèvement confiscatoire de plus de 100 % si l'on ajoutait l'impôt sur le revenu. »

Il n'empêche. Dans un contexte budgétaire contraint, marqué par la hausse de la fiscalité écologique et la moindre revalorisation de certaines prestations sociales, la mesure est surtout perçue comme un cadeau aux riches. De fait, selon l'Institut des politiques publiques, avec la fin de l'ISF et la mise en place d'un prélèvement forfaitaire sur les revenus financiers, les 0,1 % les plus riches vont gagner 86 300 euros par an en moyenne, soit une hausse de 20 % de leur niveau de vie. « Pour éviter ce débat, on aurait pu compenser la réforme de l'ISF en supprimant des niches fiscales sur l'épargne, par exemple en rognant les avantages de l'assurance-vie, investie en obligations d'Etat », avance Emmanuel Jessua.

Autre solution défendue par François Ecalle : taxer les grosses successions, ce qui n'aurait aucun effet néfaste sur l'économie et contribuerait à l'égalité des chances. C'est ce qu'avaient suggéré deux économistes proches d'Emmanuel Macron durant la campagne présidentielle. Jean Pisani-Ferry et Philippe Martin proposaient de taxer davantage les successions au-delà d'1,3 million d'euros, soit le seuil de l'ISF. Mais des sondages montraient que la mesure était très impopulaire, y compris chez les plus modestes. Le candidat Macron l'a donc écartée, se privant aujourd'hui d'un bon argument contre l'accusation du cadeau aux riches.



- **Pas d'augmentation pour Macron et les ministres au 1er janvier**
- **Européennes : le RN et LREM largement en tête des sondages**
- **Pourquoi Marine Le Pen bénéficie d'un effet "gilets jaunes"**
- **PenelopeGate: Ladreit de Lacharrière minimise sa condamnation**

[TOUS LES ARTICLES POLITIQUE >](#)

IMMOBILIER: TROUVER DES LOCAUX



35 000 annonces de bureaux, commerces,
entraînés à la location ou à la vente partout